

---

## **Compte rendu du conseil municipal n°2 du 4 mars 2019**

---

L'an deux mil dix-neuf, le quatre mars à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Vars, sous la présidence de *Monsieur Jean-Marc de LUSTRAC*, Maire de Vars, dûment convoqués le 25 février 2019.

**Présents :** Jean-Marc de LUSTRAC, Gérard VINCENT, Magalie ROUMAGNE, André PENAUD, Maryse POTEL, Bruno CAMY, Damien BEAULIEU, Charles BRICAULT, Francis GARCIA, Françoise HERZOG, Myriam LALUT-CAGNARD, Bruno VITRY formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** Coralie GUERRY donne son pouvoir à Damien BEAULIEU

**Absent(s) excusé(s):** Nadia DELEPINE, Bernadette GARDETTE, Patrick BENET-BRISSONNET, Sylvie BERNARD, Matthias NOUVET,

**Le secrétariat a été assuré par :** Maryse POTEL

- ✓ **Enumération des pouvoirs**
- ✓ **Signature de la feuille d'émargement**
- ✓ **Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 25 Janvier 2019**  
à l'unanimité
- ✓ **Ordre du jour :**
  1. Convention ENEDIS pour raccordement parcelle Impasse des Fleurs
  2. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème classe
  3. Acquisition de cinq parcelles Rue du Boquet pour alignement de la voirie
  4. Potentiel transfert de compétence Eau Potable au 01/01/2020
  5. Désignation des dépenses du compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » pour le Hameau Rossignol
  6. Autorisation pour le maire d'ester en justice : affaire COLAS
  7. Autorisation de signature du bail du Bar-Restaurant
  8. Proposition de gel du loyer du Bar-Restaurant
  9. Modification du règlement du Hameau Rossignol
  10. Débat d'orientation budgétaire
  11. Questions et informations diverses

## **1) Convention ENEDIS pour raccordement parcelle**

Une demande d'alimentation définitive en énergie électrique pour raccorder un bâtiment existant sis le Boquet sur la parcelle YD 291 a été déposée auprès d'ENEDIS.

Ce projet nécessite une extension du réseau électrique et un passage de canalisation sur une parcelle appartenant au village du Boquet – Mairie de VARS. Le coût des travaux étant intégralement à la charge du demandeur.

La mairie doit signer avec ENEDIS une convention de servitude pour occupation par une conduite électrique de la parcelle YD 297

La commune reste propriétaire de cette parcelle, il convient d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer la convention avec ENEDIS, PR2C

Adopté à l'unanimité

## **2) Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème classe**

Compte tenu de la réussite d'un adjoint administratif au concours interne d'adjoint administratif principal 2ème classe il convient de créer le poste afférent.

✓ Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er avril 2019.

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif à temps complet sera soumise à l'avis d'un prochain Comité technique.

Adopté à l'unanimité

## **3) Acquisition de cinq parcelles Rue du Boquet pour alignement de la voirie**

Suite à la création d'un lotissement privé datant de 1982, les parcelles cadastrées B 1200, B 1205, B 1231, B 1224 et B 1215 en alignement de la voirie communale «rue du Boquet» sont restées au nom du propriétaire privé alors qu'elles auraient dû être intégrés dans le domaine public.

Ces parcelles, d'une superficie totale de 311 m<sup>2</sup> étant déjà affectées de fait à l'usage du public depuis de nombreuses années, il y a lieu de régulariser la situation par leur acquisition.

Monsieur Le Maire propose de racheter ces parcelles au propriétaire pour un montant de sept mille sept cent soixante-quinze euros (7 775 €) soit 25 euros le m<sup>2</sup> avec prise en charge de tous les frais annexes liés à l'opération (bornage et frais d'acte notarié).

Le conseil municipal doit autoriser l'achat des parcelles ci-dessus indiquées pour la somme de 7 775 € euros avec la prise en charge de tous les frais annexés et autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

#### **4) Potentiel transfert de compétence Eau Potable au 01/01/2020**

La loi NOTRe a organisé le transfert des compétences Eau potable et assainissement aux communautés de communes ; celles-ci devenant des compétences obligatoires à compter du 1er janvier 2020.

Cependant, la loi du 3 août 2018 permet aux communes de s'opposer à ce transfert de compétence au 1er janvier 2020 et de reporter la prise de compétences au plus tard au 1er janvier 2026.

Les élus de la CDC cœur de Charente réunis en assemblée plénière le 24 janvier 2019 se sont prononcés contre le transfert de la compétence « eau potable » au 1er janvier 2020.

Ce report ne sera possible que dans la mesure où 25 % au moins des communes membres, représentant au moins 20 % de la population de la Communauté de Communes Cœur de Charente ne s'y opposent par délibération avant le 1er juillet 2019.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer contre le transfert de la compétence « EAU POTABLE » à la CDC Cœur de Charente au 1er janvier 2020.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5) Désignation des dépenses du compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » pour le Hameau Rossignol**

Cette délibération existe pour le budget principal et il convient de l'établir pour le budget du hameau. En effet, il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par leur conseil, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « **fêtes et cérémonie** », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Considérant que la nature 6232 relative aux dépenses « fêtes et cérémonies », revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité, il est proposé que soient prises en charge pour le budget du Hameau Rossignol, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- ✓ D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles / touristiques tels que sapins de Noël, cadeaux ou jouets... et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,
- ✓ Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), récompenses sportives culturelles ou lors de réceptions officielles,
- ✓ Le règlement de factures de société (feux d'artifice etc.) et troupes de spectacles, animations, concerts et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- ✓ Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations,
- ✓ Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels,
- ✓ Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

*Adopté à l'unanimité*

## **6) Autorisation pour le maire d'ester en justice : affaire COLAS**

Le tribunal administratif de Poitiers a jugé en octobre dernier le contentieux qui opposait la commune à Monsieur Lepkowski et à l'entreprise COLAS. Seule l'entreprise COLAS a été condamnée à verser 7 062 € à la commune et elle doit verser 19 825 € au tribunal pour les frais et honoraires et d'expertises.

La société COLAS conteste ce dernier point et a présenté un recours auprès la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en date du 1er février 2019.

Il est donc nécessaire de défendre les intérêts de la commune et d'assurer notre défense en engageant les services du cabinet SEMIOS sise 11, boulevard de Bretagne – CS 62307 – 16023 Angoulême cedex représenté par maître Olivier GUEVENOUX et Madame Dominique RAT.

Adopté à l'unanimité

## **7) Autorisation de signature du bail du Bar-Restaurant**

Les travaux du bar / restaurant sont terminés, le choix du gérant est arrêté.

Un bail mixte sera proposé pour la partie commerciale et pour la partie habitation.

La partie commerciale sera assujettie à la TVA, le montant HT du loyer est fixé à 600 €.

La partie logement n'est pas assujettie à la TVA, le montant du loyer est fixé à 300 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents. Le bail sera rédigé par Maître MILAN.

Adopté à l'unanimité

## **8) Modification du règlement du Hameau Rossignol**

Suite au départ des médecins du Hameau Rossignol en date du 22 novembre 2018 pour leur installation à la Maison Médicale de VARS, il y a lieu de modifier le règlement intérieur.

Il est proposé aux membres du conseil de modifier les articles suivants:

-Article I : supprimer le paragraphe « *un groupe médical composé de médecins généralistes. Il sera demandé un extrait k-bis* »,

-Article II : supprimer : « *(ou le (s)représentant (s) du groupe médical)* ».

Les autres articles du règlement restent inchangés.

Adopté à l'unanimité



## 9) Débat d'orientation budgétaire

N°	BUDGET	Nouveau	OBJET	OPÉRATION	MONTANT	REMARQUES	Recettes	décision	votes
1	Commune		AGORA	Parking bornes électriques	60 000 €	La CdC va prendre en charge le cout des bornes mais il faut faire des travaux sur la place		1	Unanimité
2	Commune		AGORA - PLACE DU FOURNIL ENROBE		21 000 €			1	Unanimité
3	Commune	Nouveau	AMENAGEMENT LOCAL Atelier école	Voir en interne	22 600 €			1	Unanimité
4	Commune		ATELIERS MUNICIPAUX TRAVAUX		178 500 €			1	Unanimité
5	Commune		CHAMPS DU MOUSSI CANIVEAUX		20 000 €			1	Unanimité
6	Commune		CIMETIERE	CONSTRUCTION OSSUAIRE	15 760 €			1	Unanimité
7	Commune		CIMETIERE	FERMETURE CIMETIERE AUTOMATISEE	3 956 €			2	5 votes en 2 8 votes en 3
8	Commune		CIMETIERE	IMPRIMERIE	84 €			3	Unanimité
9	Commune		CIMETIERE	NUMERISATION PLAN	96 €			3	Unanimité
10	Commune		CIMETIERE	PUPITRE JARDIN SOUVENIR	1 800 €			1	9 votes en 1 4 votes en 2
11	Commune		CIMETIERE	REMISE ETAT CAVEAU COMMUNAL	1 000 €			1	unanimité
12	Commune		CIMETIERE	SIGNALETIQUE CIMETIERE	2 500 €			1	9 votes en 1 4 votes en 2
13	Commune		CIMETIERE - PROCEDURE REPRISE CONCESSIONS	Lancement de l'opération. Affichage	1 000 €			3	Unanimité
14	Commune		CIMETIERE - TRAVAUX AMENAGEMENT	construction toilettes publiques remise en état caveau communal fermeture automatisée cimetièrre pupitre jardin souvenir	27 600 €			2	Unanimité
15	Commune		CIMETIERE -AMENAGEMENT ALLEES		36 000 €			3	Unanimité
16	Commune	Nouveau	CONTAINERS BACS JAUNES		34 400 €	Projet voté en Conseil municipal 12/2018		1	Engagé



N°	BUDGET	Nouveau	OBJET	OPÉRATION	MONTANT	REMARQUES	Recettes	décision	votes
17	Commune		COUVERTURE TENNIS		100 000 €	Interrogation sur le devenir de l'association		2	8 votes en 2 5 votes en 1
18	Commune		CREATION DE WC PUBLICS	Derrière la mairie	38 400 €			1	Unanimité
19	Commune		ECLAIRAGE PUBLIC DES HAMEAUX		28 300 €	En cours		1	Unanimité
20	Commune		ECOLE - AGRANDISSEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE	Avant-projet	25 000 €	CF centre de l'avant-projet pôle jeunesse Voir pour les dotations qui pourraient être sollicitées dans le cadre de la création du pôle enfance jeunesse. Unanimité		1	Unanimité
21	Commune		ECOLE - CANTINE SCOLAIRE REPARATION DES GOUTTIERES		11 600 €			1	Unanimité
22	Commune		ECOLE - GARDERIE SCOLAIRE REPARATION DES GOUTTIERES		23 300 €			1	Unanimité
23	Commune		ECOLE - PANNEAUX LEDS		3 200 €	Danger école	1 245 €	1	Unanimité
24	Commune		ECOLE - REFECTOIRE DE LA CANTINE PLAFOND ET ECLAIRAGE		8 600 €			1	Unanimité
25	Commune	Nouveau	ECOLE - TOILETTES ECOLE PRIMAIRE	Version 1 : sols - plafonds - luminaires - cuvettes suspendues - cloisonnement = 36 500 € Version 2 : sols - plafonds - luminaires - cuvettes classiques - cloisonnement : 34 500 € Les 2 versions intègrent la mise aux normes PMIR	36 500 €			1	Unanimité
26	Commune		ECOLE - TOTEM CRAYONS		900 €			1	Unanimité
27	Commune		ECOLE ELEMENTAIRE ECLAIRAGE LED		8 400 €	Interne ?		1	Unanimité
28	Commune		ECOLE ELEMENTAIRE REPARATION DES GOUTTIERES		23 800 €			1	Unanimité



N°	BUDGET	Nouveau	OBJET	OPÉRATION	MONTANT	REMARQUES	Recettes	décision	votes
29	Commune		EFFAROUCHEMENT PIGEONS		5 000 €	EGLISE + ECOLES		1	Unanimité
30	Commune		FDAC PAR CDC CŒUR CHARENTE		28 000 €			1	Unanimité
31	Commune		LA PETITE OUCHE	Dos d'ânes	1 200 €			3	Unanimité
32	Commune		LE PORTAL	Dos d'ânes	2 100 €			3	Unanimité
33	Commune		MAIRIE - SALLE DES FETES		78 200 €	Projet global à relier avec l'avant-projet d'accessibilité (ascenseur)		1	Unanimité
34	Commune		MAIRIE AMÉNAGEMENT	ASCENSEUR MAIRIE ACCES PMR	10 000 €	réalisation en 2020 mais avant-projet en 2019		1	Unanimité
35	Commune		MAIRIE façade		1 049 €			3	Unanimité
36	Commune		MAISON DE SANTE	Solde des travaux	40 000 €			1	Unanimité
37	Commune	Nouveau	MATERIEL ENTRETIEN	Auto-laveuses pour entretien des sols (3)	14 500 €			1	Unanimité
38	Commune		MATERIEL INFORMATIQUE BUREAUTIQUE Cantine	Ordinateur pour la cantine : commandes en circuit court	3 650 €			1	11 votes en 1 2 votes en 2
39	Commune		MATERIEL INFORMATIQUE BUREAUTIQUE Mairie	Destructeur papier mairie	1 500 €			1	Unanimité
40	Commune	Nouveau	MATERIEL INFORMATIQUE BUREAUTIQUE Médiathèque	Projet numérique Destructeur de papier	12 500 €	Projet numérique voté en Conseil municipal 06/2018	4 309 €	1	Engagé
41	Commune	Nouveau	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	ACCESSOIRES: godet, nacelle, fourches et lame de déneigement	80 760 €			2	7 votes en 2 6 votes en 1
42	Commune	Nouveau	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	Nettoyeur haute pression voirie	10 500 €	Temps d'utilisation ?		2	Unanimité
43	Commune	Nouveau	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	Panneaux voirie chantier	2 600 €			1	Unanimité
44	Commune	Nouveau	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	Petits matériels	2 500 €			1	Unanimité
45	Commune	Nouveau	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	RACK (rangements palettes)	2 100 €	A voir			



N°	BUDGET	Nouveau	OBJET	OPÉRATION	MONTANT	REMARQUES	Recettes	décision	votes
46	Commune		MOBILIER AIRE DE JEUX	station maternelle sans pose prévue 10 500 € parcours ludique primaire sans pose prévue 22500 €	15 000 €	Maternelle seulement		1	Unanimité
47	Commune		MODIFICATION REGLEMENTATION CIRCULATION	centre-bourg + sécurisation écoles	15 000 €	Etude d'avant-projet		3	Unanimité
48	Commune		MODIFICATION REGLEMENTATION CIRCULATION	ROUTE DE MARSAC		Etude d'avant-projet Sens unique. La route est dangereuse, les gens marchent sur la route		3	Unanimité
49	Commune		MODIFICATION ZONE 30	BEAUBRENIER	3 000 €			3	Unanimité
50	Commune		MSAP A LA MEDIATHEQUE		150 000 €		44 000 €	1	Engagé
51	Commune		PANNEAUX PASSAGES PIETONS		125 €			3	Unanimité
52	Commune		PANNEAUX POLICE	AGGLOMERATION	2 200 €			3	Unanimité
53	Commune		PLAQUES PATRIMOINE		4 800 €			3	Unanimité
54	Commune		POLE JEUNESSE - CLOTURE ANTI BRUIT ZONE SPORTIVE		76 000 €	Relevés de bruit et étude de sol à faire en partenariat avec la Cdc		1	12 votes en 1 1 vote en 2
55	Commune		POLE JEUNESSE - SKATE PARK		100 000 €	Subventions à solliciter		1	12 votes en 1 1 vote en 2
56	Commune		RAMPE DE L EGLISE ACCES PMR	Fournitures pour réalisation en interne	8 000 €	En cours		1	Engagé
57	Commune	Nouveau	ROND POINT - AMENAGEMENT	Appel à projet CD16 Subvention attendue	60 800 €		40 000 €	1	Engagé
58	Commune	Nouveau	SCHEMA D'ACCESSIBILITÉ	Suivant Schéma validé	15 200 €			1	Engagé
59	Commune		SIGNALISATION BATIMENTS + VILLAGES		25 000 €			1	11 votes en 1 2 votes en 2



N°	BUDGET	Nouveau	OBJET	OPÉRATION	MONTANT	REMARQUES	Recettes	décision	votes
60	Commune		STADE DE FOOT - TRAVAUX ECLAIRAGE		14 000 €	Participation financière du SDEG à solliciter (50 %) Mesure de sécurité pour évacuation en urgence		1	12 votes en 1 1 vote en 3
61	Commune		TOTEM	CHAMP DE FOIRE	3 660 €			3	Unanimité
62	Commune		TOTEM	ECOLE	3 660 €			1	12 votes en 1 1 vote en 2
63	Hameau		TOTEM	HAMEAU ROSSIGNOLET MEDIATHEQUE	3 660 €			1	Unanimité
64	Commune		TOTEM	ZONE ACTIVITE LES PLANTES	3 660 €			3	Unanimité
65	Commune		TOTEM NUMERIQUE ET BORNE GRC		37 000 €	Nous n'avons pas eu les subventions Totem interactif extérieur Présenter un nouveau dossier de subvention		2	Unanimité
66	Commune		TROTTOIRS	rue principale de la mairie au lavoir rue de la gare de pl de la poste au hameau	100 000 €	Programme annuel		1	Unanimité
67	Commune		VITRINES	5 vitrines dont 2 pour le cimetière	5 400 €			1	Unanimité
68	Commune		ZONE 30	Portal	2 700 €			3	Unanimité
69	Commune		ZONE 30	LA PRADE	2 700 €			3	Unanimité
70	Commune		ZONE 30 CHAMP DE FOIRE		2 640 €			3	Unanimité
71	Hameau	Nouveau	HAMEAU Hotte + VMC		5 100 €	devis réalisés		1	Unanimité
72	Hameau		MAM	Aménagement des locaux	50 000 €	devis réalisés		1	Engagé

**légende:**

1 projet prioritaire – Engagé : «commencement d'exécution en 2018»

2 projet prioritaire "passable"

3 projet non prioritaire

## 10) Questions et informations diverses

- ✓ Jugement mouches : Monsieur le maire informe le conseil que la Mairie a perdu et qu'elle est condamnée à payer 800 € au titre des frais de justice. Il faut impérativement réaliser une expertise pour apporter des éléments au juge.

Question du public :

- ✓ Est-ce que la mairie envisage des actions sur les archives ? Monsieur le Maire indique que le programme de travaux d'accessibilité de la mairie intègre l'ouverture d'un espace dédié aux archives.

La séance est levée à 21h30

Le Maire, Jean-Marc DE LUSTRAC

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of vertical strokes and a long horizontal tail extending to the right.